



1re Compagnie d'Arc d'Aunis

La Rochelle

Saison 2017-2018

Inscriptions à partir du 4 septembre 2017 au gymnase du Lycée Saint-Exupéry
au jours et heures des entraînements

Reprise des entraînements à partir du 11 septembre 2017

Association loi 1901

Affiliation FFTA

2717002

SIRET

44768073700023

Portable

07 67 48 25 33

Courriel

president@arclarochelle.fr

Site

www.arclarochelle.fr



<https://www.facebook.com/1er-Compagnie.d.arc.d.aunis/>

Siège

1CAA

22, Bd Winston Churchill
17000 LA ROCHELLE



Horaires des séances

Lundi	19h00-21h00	Adultes-ados (Débutants)
Jeudi	19h00-21h00	Adultes-ados (Perfectionnement)
Vendredi	18h15-19h30	Jeunes-ados
Vendredi	19h30-21h00	Adultes-ados (Entraînement libre)

Des modifications peuvent survenir au cours de l'année

Les entraînements se pratiquent en tenue et chaussures de sport !

Tarifs annuels

Adulte compétiteur	142,00 €
Adulte pratiquant	127,00 €
Adulte non pratiquant	72,00 €
Jeune (-18ans)	112,00 €
Étudiant	117,00 €
Handi compétiteur	122,00 €
Handi pratiquant	117,00 €
Découverte (à partir du 1er mars)	72,00 €

Familles : réduction de 10,00€ pour le 2ème inscrit de
15,00€ pour le 3ème et suivants.

Le règlement de la cotisation peut s'effectuer en 1 ou
plusieurs fois.

Les personnes n'ayant jamais pratiqué le tir à l'arc peuvent bénéficier de 2 séances gratuites avant de s'engager pour l'année. Elles devront toutefois renseigner la fiche de pré-inscription. (Tout le matériel est prêté au cours de ces deux séances).

Pour le renouvellement de licence, il est obligatoire de présenter le questionnaire de santé renseigné, si le **certificat médical** date de moins de 3 ans. Sinon un **certificat médical** stipulant "**pratique en compétition**" est exigé. Les titulaires du passeport peuvent directement le faire valider par le médecin.

Modalités : Les entraînements ont lieu au gymnase du Lycée Saint-Exupéry, pendant les périodes scolaires de septembre à avril, puis au terrain des trois fontaines, rue des Gonthières (en face du jardin du Prieuré). Pendant les vacances scolaires, des séances sont organisées suivant les disponibilités de l'encadrement et du gymnase. Les séances sont encadrées par des bénévoles, des titulaires de brevet fédéral et d'un DE.

Matériel : L'arc, le viseur, et la canne sont prêtés les 2 premières années contre le dépôt d'un chèque de caution, Les années suivantes, une participation financière est demandée en plus. (Voir règlement intérieur)

Conditions : Le petit matériel doit être acheté, soit: un carquois, 6 flèches, une palette "decut", un bracelet et éventuellement un plastron (pour environ 70,00 à 110,00€).

Les principales contre-indications pour le tir à l'arc consistent en problèmes aux vertèbres cervicales ou de rhumatisme articulaire.



Pour tout renseignement complémentaire consultez
notre site internet ou n'hésitez pas à nous poser des
questions !!

